

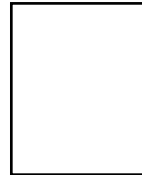
Table ronde "responsabilité civile et pénale de l'employeur,
de l'encadrement et du salarié en matière de risque routier"
organisée par :



Avec le soutien de :



création et impression Cram Rhône-Alpes - mars 2009



CRAM Rhône-Alpes

Prévention des Risques Professionnels

Le Citadelle, 21 avenue des hirondelles

74 000 Annecy

I N V I T A T I O N

La responsabilité civile et pénale de l'employeur, de l'encadrement et du salarié en matière de risque routier



Prévenir le risque routier professionnel

Mardi 21 avril 2009 de 9 h à 13 h

Salle Pierre Martin dans les locaux du Conseil Général
1, rue du 30^{ème} Régiment d'Infanterie 74 000 Annecy



Vos salariés ou vos équipes se déplacent sur la route, régulièrement ou occasionnellement, pour se rendre à leur travail ou accomplir leur mission... En 2007, près de 50% des accidents mortels liés au travail se sont produits sur la route.

En cas d'accident, quelles sont vos responsabilités ?

Dans le cadre de l'effort de réduction du risque routier lors des déplacements liés au travail, la Préfecture de la Haute-Savoie, la Caisse Régionale d'Assurance Maladie Rhône-Alpes et l'association PSRE "La Maîtrise du Risque Routier en Entreprise", vous invitent à participer à une table ronde sur le thème de la responsabilité civile et pénale en matière de risque routier.

PROGRAMME

8 h 45 CAFÉ D'ACCUEIL

9 h 15 INTRODUCTION

TABLE RONDE animée par **Patrick OBERTO**, délégué PSRE avec la participation de :

- Philippe DROUET, *Procureur de la République auprès du TGI d'Annecy*
- Jean-Claude FABBIAN, *Bâtonnier de l'Ordre des avocats d'Annecy*
- Patrick VUKICEVIC, *Délégué départemental du CDIA, AGEA Haute-Savoie (Agents Généraux d'Assurances)*
- Jean-Yves LE TESTE, *Ingénieur Conseil CRAM Rhône-Alpes*

Pour chaque cas, mis en images dans des exemples filmés, les intervenants vous exposeront, en fonction de leur expertise, leur point de vue sur les conséquences de l'accident et les mesures de prévention possibles à mettre en œuvre.

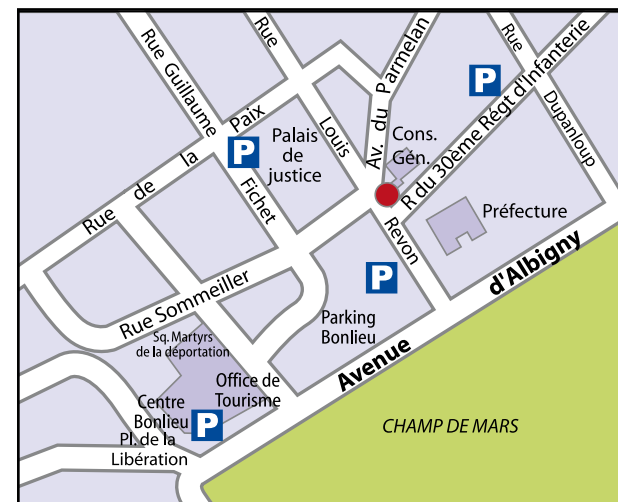
ÉCHANGES AVEC LA SALLE

12 h 30 CLÔTURE DES DÉBATS

12 h 45 BUFFET DÉJEUNATOIRE

PLAN D'ACCÈS

Salle Pierre Martin :
dans le bâtiment
du Conseil Général,
entre Préfecture
et Palais de Justice
1, rue du 30^{ème} Régiment
d'Infanterie
74 000 Annecy



Source ville d'Annecy

COUPON - RÉPONSE

**La responsabilité civile et pénale du chef d'entreprise,
de l'encadrement et du salarié en matière de risque routier**
21 avril 2009 - Annecy

Merci de confirmer votre participation par fax au 04 50 66 68 09,
par email à mlaforet@cramra.fr
ou par courrier au moyen du coupon réponse ci-joint **avant le mardi 14 avril**

M. Mme :

Fonction :

Entreprise - Organisme :

Téléphone : Email :

assistera à cette réunion d'information

sera accompagné(e) de personnes

ne pourra pas assister mais souhaite recevoir le compte-rendu par email

participera au buffet

